50e ANNÉE. — N° 17.486

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes.	13f	24f	45f
France et Colonies...	14f	26f	48f
Etranger.	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 15 c.

JEUDI 20 MAI 1920

SAINT HILAIRE

SOLEIL : lever 5h30; coucher 8h28
LUNE : P. Q. le 24; P. L. le 1er.

LES PREMIÈRES INTERPELLATIONS SUR LES GRÈVES

Soutenus par l'énorme majorité de la Chambre,

MM. Taittinger, Louis Rollin et Engerand, flétrissent énergiquement la conduite et les procédés des gréviculteurs

Paris, 18 mai. — *La Chambre, dès sa rentrée, s'est occupée de l'entreprise de grève générale dirigée contre la paix publique et contre la volonté de travail de la nation par une poignée de bureaucrates-gréviculteurs.*

Tout le long de ce débat, moins passionné qu'on ne le prévoyait, l'assemblée a chaudement manifesté son esprit de solidarité envers les non-grévistes et envers les volontaires.

C'est M. Taittinger (de la Charente-Inférieure) qui a ouvert le feu des interpellations. Ce début fut excellent. Avec force et assurance, bien servi d'ailleurs par un bon organe, l'orateur a montré les abus d'autorité et les violences inexcusables commis par certains syndicalistes cégétistes contre des syndicalistes indépendants. Il a hautement flétri ces procédés et, s'adressant aux pouvoirs publics, il leur a demandé justice pour les ouvriers qui travaillent et sauvent ainsi la société. Il fut très applaudi.

M. Durafour (de la Seine), prédicateur extrémiste, vint ensuite. Il s'exprime d'une voix si flûtée en parlant à M. Millerand qu'on lui crie au milieu des rires : « Allez-donc lui dire ça à l'oreille ! » Il n'y a guère autre chose à retenir de sa maigre harangue. Le petit homme jaunâtre multiplie en vain des gestes mélodramatiques. La Chambre ne s'intéresse pas à lui. Porte-parole du groupe socialiste il crée le tapage, mais non pas l'intérêt.

Un certain Cadot (du Pas-de-Calais), obèse et écarlate, ex-ouvrier devenu récemment millionnaire, commença un discours de sa place. Mais bientôt les pupitres partirent tout seuls. Il lui fallut donc brusquement se rasseoir, non sans écraser à demi son mince voisin, l'excellent et menu M. Paul-Boncour

M. Louis Rollin (de la Seine), orateur abondant, calme et documenté, ramena et garda l'attention. Il établit fort bien, preuves en main, le caractère si maladroitement politique de cette grève ratée. Il montra aussi le caractère délictueux de la C. G. T., aspirant au pouvoir absolu en organisant le blocus de l'ensemble des citoyens et tentant de violenter les décisions du Parlement issu du suffrage universel en employant contre lui et contre le pays le système antidémocratique et antirépublicain de la contrainte. Il eut un grand succès.

M. Engerand (du Calvados), avec beaucoup de modération et de précision, exposa lui aussi par une série d'exemples les tentatives d'intimidation de toutes sortes exercées par les gréviculteurs contre les travailleurs, et qui montrent clairement l'esprit oppressif de ces gréviculteurs, seuls profiteurs de discordes semées par eux. Ces faits d'entrave à la liberté du travail ainsi relevés soulevèrent l'indignation de la Chambre. Les grévistes y renonceront certainement, car cela les discrédite profondément. En outre, l'orateur souligna et stigmatisa cette étrange faveur administrative qui entourait à tort hier encore certains agitateurs et qui doit ne revenir demain qu'aux travailleurs dignes de ce nom.

Ainsi la Chambre s'est trouvée mise en présence de faits précis. Elle jugera sur des pièces. Mais dès maintenant on peut dire que le prestige de la C. G. T. s'est évaporé

La discussion continuera mercredi.

H. S.

Paris, 18 mai. — L'annonce des interpellations sur les grèves et la politique sociale du gouvernement ont amené au Palais-Bourbon l'habituel public des grandes séances. Il y a foule dans les tribunes et les couloirs une heure avant l'ouverture du débat.

Au banc des ministres, M. Millerand, président du conseil, arrivé le premier, rejoint par MM. Le Trocquer, ministre des travaux publics et des transports; Steeg, ministre de l'intérieur; Jourdain, ministre du travail; Albert Sarraut, ministre des colonies, Lhôpiteau, ministre de la justice, etc.

Le nouveau régime des chemins de fer

Le ministre des travaux publics dépose le projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général.

Les interpellations

M. Millerand propose la jonction des onze interpellations sur ce sujet et accepte leur discussion immédiate. Celle-ci est ordonnée.

M. Taittinger

Le premier interpellateur, **M. Taittinger** (Charente-Inférieure) dit que l'immense majorité de la Chambre demande au gouvernement d'assurer le travail dans l'ordre. La tentative de grève a échoué par suite de l'attitude du gouvernement et grâce aussi au concours de cette foule de volontaires (Vifs applaudissements, sauf à l'extrême gauche) et à l'attitude d'un grand nombre d'agents des chemins de fer qui ont secoué la tyrannie de la C. G. T. ou qui appartiennent aux Syndicats indépendants et n'ont eu en vue que le relèvement du pays. Le pays saura qu'il y a des mécaniciens, des chauffeurs, qui ont travaillé double pour que dans les villes la population — les grévistes comme les autres — ne connaissent pas la faim. (Salves d'applaudissements répétées, sauf à l'extrême gauche.)

L'orateur se demande si la C. G. T., qui se tait sous le coup de son échec, ne se réveillera pas demain, menaçante et plus puissante que la nation. Le député de la Charente-Inférieure signale que de fidèles agents ont été l'objet de sévices, d'insultes et de coups de la part des grévistes, notamment à Saintes, sous les yeux des chefs souriants. Le ministre doit rechercher pourquoi des sanctions n'ont pas été prises.

M. Tattinger reconnaît que M. Le Trocquer a eu une attitude parfaitement nette, mais les mesures qu'il a prises ont été rapportées. C'est ainsi qu'on a choisi comme professeurs à l'école d'apprentis de Saintes les syndicalistes les plus militants qui défilaient derrière le drapeau rouge. Ce sont eux qui feront le réseau de l'Etat de demain ! (Mouvement.) Quand les cheminots sauront que l'Etat est au-dessus de tout, les cheminots comme les autres obéiront. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Taittinger vient demander au gouvernement de s'intéresser à ceux qui travaillent. « Nous venons, dit-il, vous demander pour eux justice. Il faut que le gouvernement s'entende avec les représentants des véritables Associations professionnelles et ne pas placer ceux qui ont fait deux fois la grève au tableau d'avancement. Il faut la paie double pour les fidèles; la France veut passionnément l'ordre. Il faut que vous soyez sans pitié pour les criminels et les fous. (Salve d'applaudissements répétés.) Elle vous arme pour cela de sa confiance. » (Nouveaux applaudissements.)

M. Durafour

M. Durafour, républicain socialiste, succède à M. Taittinger. Le député de la Loire, qui parle d'une voix fort basse, reproche au président du conseil de décliner toute conversation avec la C. G. T. sur la nationalisation des services publics.

M. Millerand Je n'ai rien répondu parce qu'on ne m'a pas interrogé. (Applaudissements.)

M. Durafour examine la situation de la C. G. T. par rapport à la loi de 1884 sur les Syndicats. Le gouvernement, selon lui, en poursuivant sa dissolution, s'est mis en contradiction avec lui-même. Pourquoi poursuivre à cause de la nationalisation, lorsque auparavant on appelait à trois reprises la C. G. T. à donner son avis sur le régime des chemins de fer !

M. Cadot, socialiste (Pas-de-Calais), dans une interruption, plaide la cause des mineurs, puis **M. Durafour** termine, demandant au gouvernement d'apporter une politique souple, sage, féconde. On ne peut gouverner la France contre les organisations ouvrières. Ce serait consommer le divorce entre elle et la République. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Louis Rollin

M. Louis Rollin (Seine), du bloc national, soutient que si la C. G. T. est devenue un Etat dans l'Etat, on le doit à la faiblesse de l'autorité gouvernementale sous les gouvernements précédents. Elle a amené des grèves, qui ne sont pas professionnelles, mais uniquement politiques. Ce qui le prouve, c'est, à la Fédération socialiste de la Seine, la faveur dont a joui la motion Loriot tendant à la substitution du régime des Soviets au régime parlementaire, et de la nationalisation à la propriété individuelle.

M. Rollin conclut qu'il faut rester attentifs aux légitimes aspirations du monde du travail qui veut collaborer à la gestion des entreprises. La collaboration doit être étendue des industries de l'Etat à l'industrie privée. Ce n'est pas par la discorde civile que pourra se réaliser l'idéal des travailleurs. (Applaudissements.)

M. Engerand

M. Engerand, de l'Entente républicaine démocratique, entretient la Chambre de l'existence d'une organisation révolutionnaire sur les chemins de fer de l'Etat, dont le réseau peut être considéré, au point de vue de la révolution, comme le réseau modèle. (Mouvements.) Alors que le vieux personnel de l'Ouest racheté a été le plus rebelle à la grève, le personnel de l'ancien réseau d'Etat a été gâté par la politique des radicaux-socialistes. L'ancien directeur a été l'exécuteur des volontés du parti radical-socialiste, qui présidait à l'avancement. Or ce sont surtout les bénéficiaires de l'avancement qui se sont mis à la tête de la grève.

On découragea le Syndicat indépendant et ceux qui voulurent se séparer de la C. G. T.; on déclara aux mécaniciens qui voulaient opérer une scission que la direction n'admettait pas de scission.

M. Ferrette : C'est l'organisation de la révolution par M. Loucheur !

M. Engerand révèle des faits qui stupéfient la Chambre. Les Syndicats extrêmes étant les seuls organisés eurent la main sur l'avancement. Les délégués syndicaux eurent des prérogatives singulières; ils ne viennent à leur service que quand bon leur semble et reçoivent 20 fr. par journée de déplacement. C'est ainsi que leur propagande est payée par le budget. (Exclamations.) Le chef réel du personnel est ainsi M. Galpin, secrétaire du Syndicat de Paris-Etat (rive droite).

On a écarté de leurs postes deux professeurs de l'école professionnelle de Saintes parce qu'ils n'étaient pas syndiqués adhérents à la C. G. T. (Exclamations). Les ateliers sont des foyers de révolution. Ils ont été particulièrement l'objet de la propagande révolutionnaire pendant la guerre. La justice militaire de la 3e région signala la propagande des ateliers de Sotteville-lès-Rouen au ministère de la guerre, qui ordonna de « classer »; les personnages visés étaient mobilisés à ces ateliers, où ils ne paraissaient jamais.

M. Engerand ajoute que des ouvriers non-grévistes furent peints en jaune et jetés dans un wagon, qui fut projeté sur un buttoir ! (Exclamations indignées à droite et à gauche.)

Puisqu'on a fait cette grève pour nationaliser tous les réseaux, il faut dénationaliser sur le réseau de l'Etat pour empêcher les saturnales de continuer. (Vifs applaudissements, sauf à l'extrême-gauche). Est-il admissible que des agents ayant fait grève deux fois soient maintenus au tableau d'avancement ? Il faut reprendre l'avancement par la base et l'accorder également à tous les membres de Syndicats. C'est à la tête du réseau qui l'a fait frapper, car dans des cas pareils on n'a pas le droit de se tromper. Cette grève générale aura montré au monde entier le ressort de la France. Elle a prouvé aux grévistes que certains spécialistes pouvaient être remplacés.

M. Engerand conclut en demandant un stage technique pour tous les élèves des grandes écoles et la préparation de la mobilisation civile. (Vifs applaudissements.)

La suite du débat est renvoyée à mercredi.

Le groupe radical et radical-socialiste votera pour le gouvernement

Paris, 18 mai. — Dans sa réunion de mardi, le groupe radical et radical-socialiste a décidé, à une forte majorité, d'accorder sa confiance au gouvernement dans la discussion des interpellations en cours sur les grèves. Le groupe décidera mercredi sous quelle forme il entend manifester son approbation de la politique gouvernementale, soit en déposant un ordre du jour de confiance, soit en faisant porter à la tribune une déclaration par l'un de ses membres.

Conclusion politique d'une grève politique

La plus grande partie de la Chambre est profondément attachée à la République et aux institutions parlementaires. Elle repousse par ce fait même toute idée de lutte de classes et reste résolue à combattre, le cas échéant, toute tentative ouverte ou déguisée de tyrannie réactionnaire ou révolutionnaire.

Le pays pense de même et il a le droit de proclamer aujourd'hui sa satisfaction de l'échec manifeste d'une grève générale que les extrémistes considéraient comme le prélude de la révolution.

La preuve est faite aux yeux de la France et aux yeux du monde du parfait équilibre de notre société et de la profonde sagesse du peuple français. Et cette preuve vient de nous être fournie sans que la crise ait dégénéré en lutte sérieuse et sans que le pays en ait souffert matériellement de façon très grave.

Il importe de reconnaître les minutieuses et fermes dispositions prises par le gouvernement pour limiter le conflit et assurer la vie du pays. Il faut savoir le plus grand gré à tous les volontaires qui ont apporté leur intelligent concours au gouvernement. Et il faut surtout reconnaître que la grève générale a échoué parce que la masse des travailleurs, ayant eu parfaitement conscience de la volonté de travail et de paix de la nation, s'est refusée à obéir en aveugle et à suivre un mouvement qui prétendait faire violence à l'ensemble des citoyens et qui menaçait directement nos libres institutions républicaines.

Les travailleurs dignes de ce nom ont très bien vu que leurs dirigeants, débordés par une minorité extrémiste factieuse, les engageaient dans une mauvaise voie... Ils doivent être félicités de leur résistance et d'une attitude si conforme au sentiment public quasi-unanime, dont la Chambre est l'exact reflet.

***

Tous les Français, à la suite de ces événements, doivent d'ailleurs éviter tout ce qui pourrait être interprété comme une victoire de classe, car pour nous il ne peut y avoir de lutte, de défaite, ni de victoire entre Français !

Nous voulons seulement que le pays n'ait plus à subir des expériences de ce genre, expériences ruineuses pour tous, et qu'il soit désormais à l'abri des grèves politiques et révolutionnaires.

Ces coalitions sont inadmissibles dans une libre démocratie, où la loi, expression de la volonté nationale, peut sans doute être toujours modifiée, mais doit être appliquée avec fermeté et rester à l'abri des violences.

Par conséquent, les meneurs, les mauvais bergers, les fauteurs de troubles doivent être atteints par de légitimes sanctions. Les chefs, notamment, plus encore que leurs instruments.

La belle armée du travail a le plus réel intérêt à être débarrassée des paresseux et des gréviculteurs, autrement dit : de l'élément parasitaire que rien n'autorise à la diriger et à la violenter, ni sa valeur professionnelle, ni sa valeur morale.

Mais nul ne doit toucher au droit syndical.

Et si nous approuvons les mesures prises par le gouvernement, alors qu'il était en état de légitime défense et qu'il avait le devoir absolu de réduire la durée de l'agitation révolutionnaire, nous ne le suivrions pas s'il n'entendait point laisser aux Fédérations ouvrières les moyens d'assurer largement et légalement la défense de leurs intérêts professionnels.

***

Au surplus, les faits parlent avec clarté et montrent la voie qu'il faut suivre.

Les vrais amis de la classe ouvrière (dont nous sommes, ainsi que nous l'avons démontré autrement que par des mots : par des actes) n'ont cessé de montrer aux travailleurs les dangers de l'orientation de la C. G. T., marchant obliquement vers des buts politiques, et à plus forte raison vers des buts révolutionnaires. Ils n'ont cessé, notamment, de répéter que le personnel des services publics et des administrations de l'Etat ne pouvait être affilié à la C. G. T. et ne pouvait pas posséder le droit de grève.

En effet, le rôle des services publics est tel que l'arrêt de ces services engendre la paralysie du corps social tout entier, et nous ne pouvons admettre, en république moins encore que sous tout autre régime, que l'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt supérieur de toute la nation, demeure ainsi dans la dépendance dangereuse de l'intérêt particulier.

Telle est, croyons-nous, la première conclusion à tirer de la dernière entreprise antinationale de la C. G. T.

Les dirigeants de la C. G. T. et du parti socialiste ont cru arriver à leurs fins politiques et pouvoir dicter leurs volontés au pays dès l'instant qu'ils seraient maîtres de suspendre tous les services publics par un attentat direct à nos essentielles libertés de circulation, de consommation et de production.

Ils avaient compté sans la clairvoyance et la haute raison du peuple de France, d'une France qui, au lendemain de la guerre où elle joua un rôle prodigieux, ne pouvait tolérer que sa vie même se trouvât suspendue ou enchaînée à la volonté d'une minorité infime d'agitateurs professionnels.

Que le gouvernement demande donc au Parlement de voter les lois lui donnant des armes efficaces contre les fauteurs de révolution et contre toute tentative d'arrêt concerté des services publics : le Parlement le suivra sans hésiter et donnera ainsi au pays, dont il a la charge d'assurer la libre évolution, la sécurité du lendemain, la garantie d'ordre et de travail qu'il exige.

Cela fait, nous compterons sur la sagesse des travailleurs pour réorganiser eux-mêmes la C. G. T. en vue de la plus fructueuse et magnifique collaboration des classes !

Après l'éclairage, les transports décident la reprise du travail

Le Comité national confédéral doit se prononcer sur la situation

Paris, 19 mai. — Les travailleurs des transports parisiens de la surface, réunis cette nuit à la Maison des Syndicats, ont adopté un ordre du jour dans lequel, regrettant de n'avoir pas compris la portée du mouvement engagé par la C. G. T., ils invitent leurs camarades encore en grève à reprendre le travail.

C'est donc la fin officielle de la grève des transports.

LE COMITE CONFEDERAL NATIONAL DELIBERE

Paris, 19 mai. — Ce matin, à dix heures, s'est réuni le comité confédéral national, convoqué par les dirigeants de la C. G. T. en vue d'arrêter les décisions commandées par la situation des grèves. Les représentants des Unions départementales de Syndicats et les délégués des Fédérations ouvrières sont venus au complet pour assister à cet important débat.

Avant l'ouverture de la séance, les délégués commentent vivement les derniers incidents survenus et l'attitude prise par les cheminots extrémistes, dont les chefs ont accusé les dirigeants de la C. G. T. de trahison.

Les débats promettent d'être animés, à en juger du moins par l'état d'esprit que manifestent, en présence de l'échec du mouvement à Paris, les délégués de certains centres de province où la grève fut effective.

Cette première séance est présidée par M. Perrot, secrétaire de l'Union départementale de la Seine, assisté de M. Chéreau (Ille-et-Vilaine) et de M. Cazals (Doubs). Sont représentées : 35 fédérations nationales et 72 Unions départementales, y compris les délégués de l'Alsace et de la Lorraine. La discussion est ouverte par un exposé de M. Jouhaux, qui fait l'historique de la grève en remontant jusqu'aux derniers jours d'avril, au cours desquels la décision de grève a été prise par la Fédération des cheminots. M. Jouhaux continuera son exposé cette après-midi.

La séance a été levée à midi.

LES GAZIERS DE PARIS VOTENT LA REPRISE DU TRAVAIL

Paris, 18 mai. — Les gaziers de la région parisienne et de la banlieue en grève, réunis ce matin, ont adopté un ordre du jour dans lequel, ils constatent que le Syndicat du gaz a répondu sans défaillance à l'ordre de la C. G. T., déclarant réserver leur puissance pour obtenir la réintégration des révoqués, et décident, sur l'ordre fédéral, de reprendre le travail demain matin, à neuf heures.

Il convient de remarquer que les rentrées individuelles à la Compagnie du gaz étaient devenues plus nombreuses, et que ce matin la Compagnie avait pu remonter sensiblement la pression, grâce au concours des ouvriers qui avaient repris leur poste, des volontaires et du personnel venu de la province.

La Compagnie du gaz parisien maintient sa décision de reprendre le personnel qui se présentera, mais de refuser le travail aux révoqués, qui sont actuellement 146, sur un effectif de 14,000 agents syndiqués ou non.

LA FIN DE LA GREVE DE L'ELECTRICITE

Paris, 18 mai. — Le Syndicat des producteurs et distributeurs d'énergie électrique a adressé un avis à ses adhérents leur enjoignant de reprendre le travail mercredi matin. De son côté, la section fédérale des forces motrices a envoyé la même note à tous ses Syndicats.

LA DISCORDE CHEZ LES MENEURS

Paris, 18 mai. — Si la reprise du travail n'a pas été décidée dimanche par la C. G. T., c'est que les meneurs extrémistes ont pu une fois encore faire prévaloir provisoirement leur influence. Les discussions parfois orageuses qui s'sont produites ont été tenues jusqu'ici rigoureusement secrètes par les intéressés. Voici cependant, puisés à une bonne source, des renseignements précis sur ce qui se passa :

On sait que la commission administrative de la C. G. T. n'avait pas voulu prendre l'initiative de l'arrêt du mouvement grévistes qu'elle avait déclanché, et qu'elle avait préféré laisser à la Fédération des cheminots le soin de décréter la reprise du travail, après quoi elle n'aurait qu'à prendre acte de cette situation nouvelle pour arrêter les autres grèves.

Dans la séance de dimanche matin, tout alla bien. Les dirigeants actuels de la Fédération qui remplacent provisoirement les dirigeants officiels — les uns arrêtés, les autres qui se tiennent prudemment « en marge des événements », — exposèrent la situation désastreuse de la grève sur les réseaux. Après quoi, les représentants de la C. G. T. insistèrent pour la reprise du travail.

M. Guinchard, secrétaire général de la Fédération des transports, avoua l'insuccès de la grève des moyens de transport. M. Bartuel, secrétaire général de la Fédération des mineurs, déclara que ceux-ci n'étaient pas disposés à prolonger une grève qui n'avait d'autre but que de soutenir les cheminots, dont la très grande majorité ne faisait pas grève. Le représentant des dockers fit connaître que ses mandants mouraient de faim. M. Rivelli, représentant des inscrits maritimes, tout en déclarant que ceux-ci pouvaient prolonger la lutte, n'insista pas pour la continuation de la grève. A son tour, M. Jouhaux reconnut l'échec du mouvement et conseilla la reprise du travail.

Ces déclarations des représentants de la C. G. T. concordaient avec les sentiments des représentants de la Fédération des cheminots. Les représentants de la C. G. T. se retirèrent persuadés que la reprise du travail allait y être votée. Il était tard, la séance fut suspendue pour le déjeuner.

Mais, l'après-midi, tout devait être remis en question. Informés de la décision prise le matin, MM. Monmousseau, Lévêque et Midol sortaient de leur cachette, arrivaient au siège de la Fédération au nez et à la barbe de la police, et reprochaient violemment à leurs remplaçants leur attitude. De leur côté, les prisonniers faisaient parvenir une protestation indignée. On passa une seconde fois au vote, et, cette fois, la continuation de la grève fut votée à la quasi unanimité.

La nouvelle de ce revirement, qui faisait sombrer tout un plan, remplit de colère les dirigeants de la C. G. T. Ils pouvaient rompre avec la Fédération des cheminots, mais ils n'osèrent pas. Les membres de la commission administrative se contentèrent de menacer de donner leur démission, et résolurent d'en appeler au Congrès national de la C. G. T., qui se réunira demain.

Après cela, l'acte de la Fédération de l'éclairage, qui passe outre à la discipline confédérale et lance, malgré la C. G. T. et contre elle, un ordre qui constitue le blâme le plus précis, le plus violent et le plus éclatant de sa gestion, prend une importance toute particulière.

CEUX QUI EN ONT ASSEZ DE LA TYRANNIE CEGETISTE

Nantes, 19 mai. — A l'issue d'une réunion, les cheminots adhérents au Syndicat professionnel des cheminots de France ont voté un ordre du jour répudiant les menées révolutionnaires et faisant confiance aux Syndicats professionnels pour exercer une action exclusivement professionnelle en dehors de toute tutelle patronale, politique ou confessionnelle.

Paris, 19 mai. — Les ouvriers continuent à s'organiser en dehors de la C. G. T. Voici un extrait d'une affiche apposée par les soins de la Fédération française du travail et qui témoigne d'un état d'esprit très symptomatique :

« Tous les travailleurs indépendants et vraiment conscients applaudissent au geste libérateur du gouvernement. Jouhaux s'est démasqué. Obligé de choisir, il s'est solidarisé avec les extrémistes, dont il fit souvent le jeu. Avant 1914, ils nous ont bernés en nous prêchant le désarmement, qui nous a conduits au seuil de l'abîme. Pendant la guerre, leurs ukases nous donnaient les grèves insurrectionnelles coordonnées avec les projets d'offensive allemande. Qui ne se souvient parmi nous de l'attitude odieuse de Merrheim ? Aujourd'hui, la C. G. T. devant son impuissance en appelle à l'étranger. Voilà le complot permanent contre la nation qui veut vivre en paix. La classe ouvrière, émancipée du joug criminel de ces fauteurs de coup d'Etat, demande à être protégée contre leurs agissements afin de reprendre son œuvre de rétablissement. »

A LYON

Lyon, 19 mai. — La grève des imprimeries continue, et les journaux de Lyon n'ont encore pas paru aujourd'hui.

Dans les différentes corporations en grève, on constate une notable amélioration vers la reprise du travail. Des mesures sont prises pour la protection des non-chômeurs.

Le service des tramways, qui avait été organisé sur la ligne principale, gare de Perrache-gare des Brotteaux, a été étendu à d'autres lignes. Ce service fonctionne avec une grande régularité, et les voitures sont toujours bondées. On ne signale pas d'incident.

VIOLENCES DE GREVISTES

Lille, 19 mai. — Trois étudiants de l'Institut technique, membres de l'Union civique, qui se rendaient au dépôt des tramways pour remplacer des agents défaillants, ont été pris à partie par des grévistes, qui les frappèrent à coups de poing et de canne.

Ce que doit être l'armée de demain

selon le Maréchal Foch

Paris, 19 mai. — La Société amicale des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence du maréchal Foch. Le maréchal a prononcé à cette occasion un important discours. Après avoir rendu hommage au rôle magnifique de l'Ecole et de ses élèves dans la préparation de la guerre et pendant la guerre, après avoir salué ces « grands artisans de la victoire » issus de l'Ecole Polytchnique, les Joffre, les Fayolle, les Nivelle, les Maunoury, le généralissime a défini la composition et le rôle de l'armée de demain.

« L'armée du 11 novembre 1918 nous dit, surtout si on la compare à celle de 1914, ce que sera l'armée de demain. Pour devenir l'armée de 1918, celle de 1914, dans sa composition, a légèrement réduit l'infanterie et la cavalerie. Elle a plus que doublé l'artillerie et le génie, elle a développé d'une façon extraordinaire le service automobile (27,000 camions). Elle a surtout créé une aviation puissante (elle aspire à voir 4,000 avions en service) et une arme nouvelle, les tanks. Dans l'infanterie même, à côté des fusiliers, se sont développées des spécialités nouvelles : mitrailleurs, grenadiers, canons d'assaut.

LE ROLE DU MACHINISME

» Au total, le machinisme — mitrailleuses, canons de toute nature, obus de toutes espèces, avions à plusieurs fins, tanks, camions-automobiles — envahit, domine, conditionne les armées modernes à un degré insoupçonné; car sans ce machinisme, la valeur la plus brillante aboutit au désastre. Cette révolution, qui fait une part si grande au machinisme dans le chiffre des unités combattantes, ne doit pas effrayer des pays à population limitée comme le nôtre, mais qui sont capables, par le développement de leurs activités intellectuelles, d'acquérir la supériorité militaire par la supériorité de l'armement. Mais ce machinisme lui-même évolue constamment, ses outils se perfectionnent rapidement.

C'est ainsi que notre armée, à forme et à procédés définis, ne demandant à la mobilisation que de se grossir d'éléments complémentaires de même nature et de même forme, devient un organe à constantes transformations dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral; elle va être un vaste champ d'expériences, un immense laboratoire, avec de nombreux centres d'application et d'enseignement d'idées et d'engins nouveaux. Si l'armée fut dans ces dernières années un organe en puissance dont le potentiel était principalement la valeur de son personnel-cadre, elle devient aujourd'hui, en plus, un organe à transformations constantes, comme nous l'avons vu, et alors quelle importance ne prend pas la valeur de ce cadre ?

LA PART DE L'INTELLIGENCE

» Mais après avoir assuré dans l'armée de demain l'emploi et le rôle capital de la matière par un corps d'officiers et des états-majors à l'esprit convenablement scientifique, il importe de ne pas laisser cette armée s'égarer sur le rendement de la matière au point de la spiritualiser et de dévier des lois morales qui régissent éternellement la guerre. Pour maintenir l'esprit de l'armée dans la voie de la vérité, il faut plus que jamais de hautes études, qui, en établissant une forte doctrine de guerre, assureront seules la ligne de conduite de son commandement. Encore une fois, l'avenir militaire est aux intelligents qui consacreront leur vie au travail dans leur art. »

Indésirable !

Parmi les orateurs qui ont pris la parole à la Chambre mardi dans l'interpellation sur les grèves et la politique sociale du gouvernement, on a entendu M. Durafour, député socialiste de Saint-Etienne. Quand nous disons qu'on l'a entendu, c'est une figure. M. Durafour a la voix si faible qu'elle ne parvenait pas au président du conseil, assis cependant au banc des ministres. « Allez lui dire ça à l'oreille ! » cria un collègue facétieux. Et la Chambre de s'esclaffer...

M. Durafour était encore sous le coup de l'émotion causée par un incident dont il ne s'est pas vanté à la tribune, et il avait la voix étranglée. Ce parlementaire représente, nous l'avons dit, Saint-Etienne à la Chambre. Il pourrait chanter avec le cavalier de Mam'zelle Nitouche :

Je suis de Saint-Etienne (Loire),
Où l'on fabrique au jour le jour
Des fusils, instruments de gloire,
Et des rubans, objets d'amour !

Il se trouvait dans sa circonscription ces jours derniers, où il encourageait bien entendu la grève générale, et notamment celle des cheminots, afin de travailler au relèvement du pays. Chacun a sa manière, n'est-ce pas ? Il pensa même que son intervention à la Chambre dans le débat ne pouvait manquer d'avoir les plus heureuses conséquences, et il se disposa à prendre l'express de Paris en compagnie de sa femme et de son enfant.

Le mécanicien du train aperçut sur le quai de la gare le député qui flétrissait la conduite des employés faisant leur devoir. Ici je cite un de nos confrères parisiens : « Ce mécanicien, qui n'est pas un volontaire mais un professionnel, se refusa nettement à prendre le départ si M. Durafour montait dans le train. On juge de l'émoi des voyageurs. Pour la plupart, ils donnaient raison à l'excellent employé, et reprochaient vivement au député de la Loire son attitude. De vifs incidents se produisirent; il fallut parlementer. Après vingt minutes de discussion et sur l'intervention du chef de gare, le mécanicien consentit à prendre en charge M. Durafour et sa famille, se réservant, dit-il, de débarquer en pleine voie et en pleine nuit l'indésirable député. Et le train put partir. »

Le mécanicien, magnanime, ne mit pas sa menace à exécution. Il permit ainsi à ce bon M. Durafour de venir faire à la Chambre un discours contre les ouvriers qui travaillent — et les mécaniciens qui font marcher les machines, sans doute.

Mais il a été tout de même un peu fort quand il a reproché au gouvernement de « se mettent en contradiction avec eux-mêmes ». Ah ! la paille et la poutre ! Ceux qui « se metire en contradiction avec lui-mêmes, c'est le Durafour et ses émules qui trouvent bon l'arrêt des trains au dam du voisin, mais déclarent la marche nécessaire pour eux et les leurs, l'un pour se rendre à la Chambre, l'autre pour aller à la campagne ou à une réunion quelconque. La contradiction est sans doute comique à force de naïveté; l'inconscience de leurs auteurs est plutôt navrante. Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît — même la grève !

P. B.

Les résultats de la Conférence de Hythe

Paris, 18 mai. — L'« Evening Standard » écrit : « La Conférence de Hythe n'a fixé aucun chiffre minimum de l'indemnité à payer par l'Allemagne. Toutefois, on a l'intention de donner en même temps aux alliés toute l'aide financière possible pour couvrir la Dette intérieure et extérieure contractée par eux. Ni la France ni la Grande-Bretagne n'ont voulu donner à la reconstitution de l'Allemagne la priorité proposée par M. Nitti. Les gouvernements français et britannique ont reconnu que la situation de l'Europe dépendait des relations franco-britanniques. Le gouvernement français a reconnu que l'Allemagne ne pouvait rétablir sa situation qu'en payant ses nettes et en s'acquittant des réparations. La France est prête à faciliter à l'Allemagne ce rétablissement, si elle manifeste à Spa l'intention bien arrêtée de faire face à ses obligations. En fait, les alliés, — y compris les Etats-Unis, — les pays neutres et, dans la mesure de leurs moyens, l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie participeront à l'emprunt dont le principe a été adopté; mais il est difficile de prévoir quel succès cet emprunt rencontrera dans les divers pays, sauf aux Etats-Unis qui disposent d'amples ressources financières. »

La Conférence de Paris s'occupera mercredi de la question de l'emprunt.

Pour la révision du traité de paix

Londres, 18 mai. — M. Asquith, dans un discours prononcé mardi soir, a préconisé la révision du traité de paix, afin de rétablir la situation économique de l'Europe.

Les Belges occupent le district de Monchau

Cologne, 19 mai. — Sur l'initiative du maréchal Foch, le district de Monchau a été occupé par les troupes belges, afin de protéger les chemins de fer d'Aix-la-Chapelle-Monchau contre les dangers du sabotage allemand.

Quatre compagnies belges ont pris la place des 152 hommes de troupes françaises qui avaient occupé ce point jusqu'à présent.

La réoccupation de Francfort par les Allemands

Francfort, 18 mai. — La police de sûreté, au nombre de 40 officiers et de 400 hommes, est entrée dans la ville, musique en tête et a repris possession de ses cantonnements.

L'Allemagne accepterait de payer 100 milliards de marks en or

Berlin, 18 mai. — La « Nouvelle Correspondance » apprend de source autorisée que le cabinet d'empire a déclaré qu'il était disposé à payer aux alliés la somme de 100 milliards de marks en or comme indemnité de guerre.

M. POINCARÉ

résigne ses fonctions de président de la délégation française à la Commission des réparations

Paris, 18 mai. — M. Raymond Poincaré a adressé la lettre suivante aujourd'hui à M. Millerand :

« M. le Président du conseil,

» Des conversations qui viennent d'avoir lieu entre les chefs des gouvernements britannique et français me paraissent devoir aboutir à décharger la commission des réparations de la partie la plus difficile de sa tâche.

» Je ne pense pas que, dans ces conditions, ma présence à la tête de la délégation française puisse être désormais d'une grande utilité.

» En vous remerciant vivement de la confiance que vous m'avez témoignée, je vous prie de vouloir bien me relever de mon mandat.

» Croyez à mes sentiments dévoués.

» Raymond POINCARE. »

Malgré les vives instances du président du conseil, M. Poincaré ayant persisté dans sa détermination, M. Louis Dubois, député, ancien ministre du commerce, a été désigné pour le remplacer.

Rappelons que M. Poincaré avait dû à sa personnalité d'être nommé à l'unanimité par ses collègues président de la commission des réparations.

Le Congrès du syndicat national des vins et spiritueux en gros

Paris, 19 mai. — Le Syndicat national du commerce en gros des vins, cidres, spiritueux et liqueurs de France a ouvert hier, à la Société de géographie, son Congrès annuel sous la présidence de M. Denomaison. 125 Syndicats adhérents sont représentés par 300 délégués. Il a élu son bureau pour l'exercice 1920-1921 :

Président, M. Armand Denomaison; vice-présidents délégués, MM. Paul Saillard, Jean Peyret, vice-présidents, MM. Hippolyte Nicolas, Glotin, Bourcier, Brunier, Chardot, Ibelin, Burckardt, Geslin, Ruffin, Albert du Vigneau, Bourin; secrétaire général, M. Defert; trésorier, M. Debrise.

Après examen des diverses questions à l'ordre du jour, l'assemblée a adopté un vœu sur la spéculation illicite tendant à la modification de la loi du 20 août 1916, qui, dans l'esprit de ses auteurs, devait faire la différence entre le véritable commerçant et le spéculateur.

La reddition de Maubeuge

Le conseil de guerre acquitte les sept inculpés

Paris, 18 mai. — Les plaidoiries se poursuivent. Me Albertin, qui a la tâche facile de défendre le commandant Magnien, démontre que son client n'a cherché qu'à s'évader pour reprendre la lutte dans de meilleures conditions.

Me Hamlet, à son tour, présente la défense du capitaine Renaud dont il demande l'acquittement.

Enfin Me Pierre Prud'hon prend la parole pour le capitaine Saulnier-d'Auchald.

Le général Fournier se lève alors et lit cette déclaration : « A Maubeuge, nous avons créé et défendu une place avec tout notre cœur, avec toute notre énergie. Il y a eu des fautes, il y a eu des défaillances. Cela prouve, une fois de plus, que rien ne s'improvise dans la guerre moderne ni les forteresses ni l'outillage humain. Un mot maintenant sur mes compagnons d'infortune. Le général Ville a eu la tâche la plus lourde; il l'a accomplie jusqu'au bout con

La politique financière du gouvernement devant le Sénat

L'Assemblée décide de poursuivre la discussion de l'interpellation de M. Antonin Dubost sur la situation financière.

M. Antonin Dubost a la parole. Il rappelle que dans la première partie de son interpellation il a démontré que la liquidation des dettes des belligérants ne peut être menée à bien que si elle est assurée en commun par les belligérants, sans distinction entre vainqueurs et vaincus. Il faut, ajoute l'orateur, instituer une fiscalité internationale, sorte de vaste contribution directe sur les matières premières consommées dans le monde. Le rendement pourrait être considérable.

Mais cette liquidation internationale doit être précédée du relèvement de la valeur des monnaies. Nous devons au franc son ancien pouvoir d'achat. Il doit être restauré comme nos villes détruites. (Applaudissements.) Ce qu'il faut aussi, c'est la dénationalisation de toutes les dettes et leur nivellement en adoptant le franc suisse comme étalon.

Les dettes de guerre, dans leur valeur fictive, ont été évaluées à 805 milliards. En les convertissant en francs suisses sur la base du cours moyen en vigueur au moment de l'émission des emprunts, on arriverait au total de 595 milliards.

Une fois le nivellement adopté, tout devient aisé. Un simple estampillage des titres indiquera leur valeur en monnaie choisie; les rentes continueront à être payées au cours du change. Ce système a déjà été adopté et a donné de bons résultats.

Les effets de la conversion seraient tels, continue M. Dubost, que chaque relèvement du change diminuerait le poids de la Dette. Au cours de 0,33, la charge de la Dette française représenterait 9,000 francs par habitant; au pair, elle n'est plus que de 3,000; tandis que dans le « statu quo » elle reste constante à 5,000 francs.

Le procédé que je préconise a l'approbation de beaucoup d'économistes. Comment paiera-t-on ? Il faut, je le répète, créer une fiscalité internationale, portant sur les grandes matières premières; elle permettrait d'éteindre la Dette de guerre en quarante ans, et la Dette de réparation en une période supplémentaire de treize à quinze ans, sans presque que les peuples paraissent s'en apercevoir. Peut-on hésiter ?

Déclarations du ministre des finances

M. François-Marsal, ministre des finances, qui parle ensuite, remercie l'interpellateur des idées qu'il vient d'exprimer. Celle d'une fiscalité mondiale peut être des plus fécondes. Le gouvernement ne perd pas de vue les arrangements interalliés et même internationaux qui doivent être envisagés.

Le ministre dit qu'il ne peut pas exposer encore les négociations qui se poursuivent, mais il déclare : « Nous sommes d'accord avec M. Dubost sur la nécessité de marcher la main dans la main avec nos alliés au point de vue économique, et nous cherchons la possibilité d'entraîner avec nous les neutres. »

Mais le ministre des finances ne croit pas qu'une solution nationale de la liquidation des dépenses de guerre soit fatalement vouée à un échec. « Nous avons, dit-il, assez d'énergie et de ressources en nous-mêmes pour faire face à la situation, mais il est évident que le travail serait plus difficile, plus rude et plus long, si nous restions isolés. Le gouvernement s'engage donc à faire tout le possible pour éviter que la France en soit réduite à travailler seule. »

M. François-Marsal ajoute qu'il ne peut pas parler pour le moment du forfait de la dette allemande, les conversations ouvertes avec l'Angleterre à ce sujet n'ayant pas abouti à une solution définitive. Qu'il lui suffise d'affirmer que le gouvernement a la volonté de continuer la recherche de solutions internationales pour maintenir sur le terrain financier l'union qui s'est produite sur le terrain militaire.

Le ministre termine par cette déclaration très applaudie :

« La nécessité la plus urgente, c'est de réaliser l'équilibre budgétaire en votant les ressources nouvelles qui vous sont demandées. Nous devons entrer le plus tôt possible dans la voie de l'amortissement de notre dette par des moyens d'abord nationaux et, s'il est possible, internationaux. »

La discussion se termine par l'adoption de l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement.

LA VIE SPORTIVE

HIPPISME

Courses à Maisons-Laffitte

MARDI 18 MAI

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE L'INDRE (steeple-chase, à vendre aux enchères), 4,000 fr., 4,000 mètres. — 1er, **Mlle-Jacqueline** (J.-B. Bourdalé), à M. Ch. Delayer; 2e, **Quorum-II** (W. Head), à M. C. Alphen-Salvador; 3e, **Caladox** (E. Hardy), à M. Boisseaud.

Non placés : High (F. Berteaux), Belgian (Foucaux).

Gagné de dix longueurs; le troisième à dix longueurs.

PRIX DE LA MARCHE (haies), 5,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, **Plage-Fleurie** (L. Barré), au marquis de Triquerville; 2e, **Alzette** (R. Ferré), à M. Jean Ardilt; 3e, **Contalmaison** (H. Semblat), à M. Pierre Champion.

Non placés : Irkoutsk (Wilcox), Rabanito (Toufan), Florina-II (A. Kalley), Bertall (Dambielle), Garde-Française (J. Bartholomew), Lesina (Sautour), Ignaucourt (Benson), Pessimiste (J. Dodd), Morava (Prior), tombée; Usatovo (Oudot), tombé.

Gagné d'une longueur; le troisième à une encolure.

PRIX DU BERRY (steeple-chase, handicap), 6,250 fr., 3,500 mètres. — 1er, **Magnifique** (R. Head), à M. H. d'Ausen; 2e, **Très-Chic** (Wilcock), à M. Fauquet-Lemaître; 3e, **Lang-Hou** (J.-B. Lassus), à M. L. Eschenauer.

Non placés : Quidor (Bourdalé), Dolet-II (G. Mitchell), Saint-Poitten (L. Barré), Monastery (Parfrement), tombé; Biskra (W. Mitchell), tombée.

Gagné d'une demi-longueur; le troisième à une longueur et demie.

PRIX SOLITAIRE (course de haies, handicap), 10,000 fr., 4,000 mètres. — 1er, **Camoufle** (G. Mitchell), à M. L. Gauquelin; 2e, **Sout** (Parfrement), au prince A. Wolkonsky; 3e, **Colonel-Clive** (Smith), à M. J.-D. Cohn.

Non placés : Prince-d'Andorre (Berteaux), Dernière-Cartouche (W. Head), Précy (J.-B. Lassus).

Gagné de quatre longueurs; le troisième à trois quarts de longueur.

PRIX DU CLAIN (course de haies), 5,000 fr., 3,200 mètres. — 1er, **Golden-Fan** (P. Thibault), à M. Robert-G. Lazard; 2e, **Roxburgh** (R. Petit), à M. A. Harduin; 3e, **La-Billarderie** (E. Hardy), à M. Roupnel.

Non placés : Halbany (Wilcock), dérobée; Rommanile-II (R. Head), Rencor (G. Mitchell).

Gagné de huit longueurs; le troisième à une demi-longueur.

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pes. 5 fr.
Mlle-Jacqueline	G.	26 »	9 50
—	P.	12 »	6 »
Quorum-II	P.	12 50	6 »
Plage-Fleurie	G.	218 50	88 50
	P.	39 50	19 50
Alzette	P.	21 »	15 »
Contalmaison	P.	17 50	9 »
Magnifique	G.	378 50	222 »
	P.	80 »	41 50
Très-Chic	P.	48 »	27 50
Lang-Hou	P.	49 50	23 50
Camouflet	G.	21 50	10 50
—	P.	17 »	7 50
Sout	P.	16 »	9 50
Golden-Fan	G.	14 »	6 50
—	P.	14 »	6 50
Roxburgh	P.	25 »	12 50

Concours hippique du Bouscat

La première journée du Concours hippique organisé sur l'hippodrome du Bouscat par la Société hippique de France, représentée par ses délégués, MM. Collières et Brielle, a eu lieu lundi en présence de nombreux sportsmen.

Voici les classements pour cette première journée :

POULAINS HONGRES ET POULICHES DE 3 ANS DE DEMI-SANG ANGLO-NORMAND ET ANGLO-ARABE NON QUALIFIÉS :

5e CLASSE. — Poids moyens. — 1er prix, 600 fr., *Réveuse*, jument bai zain, à M. Maxime Gidot, de Saint-Vivien (Ch.-Infér.); 2e, 400 fr., *Rézéda*, jument alezane, à M. Braudeau, à St-Germain-de-Marencennes; 3e, 350 fr., *Réveuse*, jument alezane, à M. Albert Naud, de Saint-Germain-de-Marencennes; 4e, 300 fr., *Rêveur*, cheval bai, à M. Constantin, à la Vallée (Ch.-Infér.) 5e, 300 fr., *Raussante*, jument alezane, à M. Adrien Baillargeon, à Ronflac (Ch.-Inf.); 6e, 250 fr., *Rose-d'Avril*, jument baie, à M. Bégaud, à Ardillières (Ch.-Inf.); 7e, 200 fr., *Rival*, cheval bai, à M. Théodore Biteau, à La Vallée (Char.-Infér.); 8e, 200 fr., *Rossignol*, cheval bai, à M. Albert Naud, à Saint-Germain-de-Marencennes (Ch.-Infér.), tous présentés par M. Hamant, directeur de l'école de dressage de Rochefort-sur-Mer.

6e CLASSE. — Poids légers. — 1er prix, 400 fr., *Retour*, cheval bai, à M. F. Guidon, à Queyrac-Médoc (Gironde), présenté par son propriétaire; 2e, 300 fr., *Rêveuse*, jum. alezane rubican, à M. Alexandre Rousseau, à Saint-Agnant-les-Marais (Ch.-Infér.), présentée par M. Hamant.

POULAINS HONGRES ET POULICHES DE 3 ANS DE PUR-SANG ARABE OU ANGLO-ARABE ET DE DEMI-SANG COMPTANT AU MOINS 25 % DE SANG ARABE.

7e CLASSE. — Poids moyens. — 1er prix, 600 fr., *Recluse*, jument baie, à M. Louis Ducru, à Tarbes (Htes-Pyrénées), présentée par son propriétaire; 2e prix, 400 fr., *Rosette*, jument baie, à M. Victor Daugreilh, à Artasseux (Landes), présentée par M. Georges Petit, directeur de l'école de dressage du Parc-Bordelais, à Caudéran; 3e, 350 fr., *Rosière*, jument baie, à M. Mourouzas, à Andoins (Basses-Pyrénées), présentée par son propriétaire; 4e, 300 fr., *Rouleuse*, jument alezan brûlé, à M. E. La Bayle, à Mauco-Benquet (Landes), présentée par M. G. Petit; 5e, 300 fr., *Robinson*, cheval alezan foncé, à M. Marcel Cortembert, à Bordeaux, présenté par le manège Bertini; 6e, 250 fr., *Violette*, jument baie, à M. G. La Bayle, présentée par M. G. Petit; 7e, 200 fr., *Royal*, cheval bai; 8e, 200 fr., *Riquette*, jument alezane, à M. le docteur Depeton, maire de Saint-Martin-de-Hinx (Landes), présentés par leur propriétaire; 9e, 200 fr., *Clairvoyante*, jument baie, à M. Pousse, à Langon, présentée par le propriétaire.

Flocs de rubans : *Romanette*, à M. Guidon; *Carmen*, à M. G. Lassus.

8e CLASSE. — Poids légers. — 1er prix, 400 fr., *Rivale*, jument alezane, à M. Louis Ducru, à Tarbes (Hautes-Pyrénées) présentée par son propriétaire; 2e, 300 fr., *Roseraie*, jument alezane, à M. Mourouzaa, à Andouins (Basses-Pyrénées), présentée par son propriétaire; 3e, 300 fr., *Ramus*, cheval alezan, à M. Victor Daugreilh, à Artassenx (Landes), présenté par M. G. Petit; 4e, 250 fr., *Rageur*, cheval bai, à M. V. Barrère, à Artasseux (Landes), présenté par M. G. Petit; 5e, 200 fr., *Durance*, jument baie, à M. Julien Bidot, à Barzun (Basses-Pyrénées) présentée par son propriétaire; 6e, 200 fr., *Scabreuse*, jument alezane, à M. Larrouy, à Salies-de-Béarn (Basses-Pyérnées), présentée par le manège Bertini.

Flocs de rubans : *Routier*, cheval bai, au docteur Depeton; *Ravachol*, cheval bai, au même; *Rirette*, jument alezane, à M. Dubois.

NATATION

UN RECORD DU MONDE BATTU

Stockholm, 17 mai. — Le Suédois Henning, vient de couvrir les 200 mètres brasse en 2 m. 53 s. 2/5, ce qui bat le record du monde que détient le Belge Courbet, en 3 m. 4/5.

COURSE A PIED

JEAN VERMEULEN A BORDEAUX

Depuis les rencontres fameuses disputées par notre regretté champion pédestre Jean Boulin, Vermeulen est l'athlète de plus grande classe qui soit venu dans notre ville. Aussi tous les sportsmen bordelais ont-ils l'intention d'aller applaudir dimanche, au Jard-Mérignac, le champion du monde 1919, qui porta si brillamment les couleurs françaises dans les jeux interalliés, d'autant plus que sa rencontre sur 10 kilomètres avec les trois champions locaux se relayant, Laborde, Villemiane, Camousseigt, offrira un attrait exceptionnel. Et avec la demi-heure relais entre les équipes du C. des Sports de Paris, de l'U. A. bordelaise et du Cerceau bordelais, le programme est remarquable.

BOXE

Les championnats amateurs de la Côte d'Argent

Le second tour comptant pour les demi-finales de cette compétition a eu lieu mardi soir, comme précédemment, à la maison du Stade Bordelais.

Les combats ont été généralement supérieurs à ceux de lundi.

La nouvelle réglementation de la F. F. B. instituant deux rounds de trois minutes et un de quatre n'a pas été sans handicaper quelques concurrents peu entraînés sur cette distance irrégulière.

Le peu d'empressement du public à se rendre à ces réunions est vivement regrettable, cette compétition fournissant non seulement un beau sport, mais constituant encore des réunions pugilistiques d'un grand intérêt.

Voici les résultats :

1er combat : Edouard Charles bat Capdeville par knock out au 1er round.

2e combat : Bosoq vainqueur de Deschamp jeune aux points.

3e combat : Moustey bat Guidici aux points.

4e combat : Authier vainqueur de Dupouy par forfait.

5e combat : Laplace vainqueur de Feugas par forfait.

6e combat : Yturbide vainqueur de Saint-Denis aux points après un très joli combat.

7e combat : Ebrard vainqueur de Lawson aux points. Très jolie rencontre.

8e combat : Rozier vainqueur de Rullier aux points. Cette rencontre nécessite une reprise supplémentaire.

9e combat : Grestang vainqueur de Lahitte par forfait.

10e combat : Maquaudex vainqueur de Dournaud par forfait.

Un trop grand nombre de forfaits se produisit; quelques-uns, très excusables, auraient dû permettre le renvoi des rencontres à jeudi, date des finales.

S. F.

BORDEAUX

LES GRÈVES

En attendant la reprise générale du travail, il y a eu mercredi, comme les jours précédents, des rentrées dans les gares, dans les ateliers, dans les chantiers.

Activité habituelle sur le port.

L'ordre de cessation de la grève lancé par la Fédération de l'éclairage en ce qui concerne les membres de cette corporation, a vivement impressionné les grévistes des autres catégories. Il y a une détente très sérieuse.

Les chômeurs, la grande majorité tout au moins, n'aspirent plus, à présent, qu'à se remettre à la besogne.

AVIS AUX METALLURGISTES

Nous avons reçu la communication ci-après :

« La Société des chantiers et ateliers de la Gironde rappelle à ses ouvriers en grève les dispositions de l'article 19 du règlement dont un exemplaire leur a été remis à leur embauchage.

» Aux termes de cet article, la radiation de l'ouvrier des contrôles est prononcée au bout de six jours d'absence non justifiée.

» En raison des circonstances, ce délai sera prolongé de trois jours, mais les ouvriers qui n'auront pas repris leur travail jeudi matin 20 courant seront considérés comme ayant rompu leur contrat de travail. Passé ce délai, ceux qui désireraient rentrer aux Chantiers devraient formuler, par écrit, une demande d'embauchage qui sera examinée dans les conditions habituelles. »

Entraves à la liberté du travail

Mardi soir, vers sept heures un quart, une dizaine de marins ont essayé de débaucher l'équipage du vapeur « Fronsac », amarré quai Carnot. Le second du vapeur, le capitaine Bertolotti, intervint avec énergie. Il fit prévenir la police. M. Ambrogi, commissaire de service à la Permanence, a fait écrouer ces grévistes pour entraves à la liberté du travail.

Un travailleur assailli par un gréviste

Un volontaire de l'usine à gaz de La Bastide, Michel B..., passait mardi rue Gustave-Carde, se rendant à son travail. Le nommé Jean Tuerta, gréviste, abordant le volontaire, lui dit : « Je te défends d'aller à l'usine; tu vas faire demi-tour et rentrer chez toi. »

C'était un ordre bien singulier, on en conviendra, et il fallait une certaine audace pour le donner.

Mais Michel B... n'écouta rien et voulut continuer sa route. Ce que voyant, le gréviste s'élança sur le travailleur et le roua de coups de poing.

La police, intervenue, a envoyé Tuerta au dépôt sous l'inculpation d'entraves à la liberté du travail.

Prolongation de la foire Saint-Fort

La tenue de la foire Saint-Fort est prolongée jusqu'à jeudi soir 20 mai courant.

Fermeture des établissements ouverts au public

Le préfet de la Gironde a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — En exécution des décrets des 8 mars et 20 avril 1920, les heures de fermeture, avec extinction des lumières des établissements ouverts au public dans le département de la Gironde, sont fixées ainsi qu'il suit depuis le 2 mai 1920 :

Etablissements autres que les théâtres et les cinémas, 22 heures; théâtres et cinémas, 23 heures.

La fermeture est reportée pour tous ces établissements à 23 heures les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés légaux et la veille de ces jours.

Art. 2. — Les dispositions ci-dessus sont d'ordre général et absolu. Elles s'appliquent quelle que soit la nature de l'éclairage de l'établissement (électricité, gaz, houille blanche, pétrole, acétylène, etc.), et s'étendent à toutes les localités, même à celles qui jouissent d'une situation particulière (villes d'eau, stations climatiques, etc., etc.) Aucune dérogation ne peut être accordée.

Art. 3. — Sont provisoirement suspendues les dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 février 1920.

Art. 4. — Les sous-préfets, maires, commandant et officiers de gendarmerie, commissaires central, spéciaux et de police, et tous agents de la force publique sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Obsèques de M. le doyen Monnier

Lundi ont eu lieu les obsèques de M. Henri Monnier, professeur à la Faculté de droit, doyen honoraire. Nommé agrégé à notre Faculté en 1885, il occupait la chaire de droit romain depuis 1892.

C'était un professeur éminent. Tous ses élèves ont gardé une impression profonde de son enseignement. Parlant une langue d'une rare élégance, il savait admirablement, par la précision des détails, par l'étendue des développements, toujours clairs et ordonnés, faire revivre une époque, ressusciter une institution, montrer les raisons profondes de son évolution.

Savant helléniste, il s'était spécialisé dans l'étude du droit byzantin, et sur cette législation il a publié de nombreux travaux qui lui ont acquis une renommée scientifique universelle. L'Université d'Athènes lui avait spontanément conféré le titre de docteur honoraire.

La mort de M. Monnier met en deuil la Faculté de droit, l'Université de Bordeaux, l'Université de France tout entière.

Commissaire-priseur

Est nommé commissaire-priseur M. Le Barazer, en remplacement de M. Boudin.

Dans les hôpitaux

M. Carolus Lagnier, préposé aux entrées à l'hôpital Saint-André, vient d'être nommé receveur économe à l'asile des aliénés de Vauclaire (Dordogne).

Cette nomination a reçu l'approbation de tout le personnel administratif des établissements hospitaliers.

M. Lagnier est, en effet, un excellent fonctionnaire, dont le zèle égale la compétence la plus autorisée. Aux félicitations qui lui ont été adressées, nous joignons volontiers les nôtres.

Contre les impôts sur les boissons

Conformément à la décision prise par la Confédération nationale du commerce en détail des boissons, l'Association syndicale des hôteliers, limonadiers, restaurateurs de Bordeaux et du Sud-Ouest, et le Syndicat des marchands de vins en détail de la Gironde prient leurs adhérents ainsi que tous les commerçants hôteliers, limonadiers, restaurateurs, débitants de vins de Bordeaux et de la Gironde, de bien vouloir assister, le vendredi 21 courant, à quatorze heures et demie, Apollo-Théâtre, au grand meeting de protestation contre les impôts d'exception qui viennent de frapper le commerce des boissons.

Tous les établissements seront fermés pendant la durée du meeting, c'est-à-dire de quatorze heures trente à dix-sept heures.

L'entrée de l'Apollo se fera sur présentation de la convocation spéciale, de la carte syndicale ou de la licence.

Pour les mutilés et réformés

Manifestation artistique aux Bouffes-Bordelais

Le Comité départemental d'assistance aux mutilés et réformés a eu la bonne fortune d'obtenir, pour cette généreuse manifestation, le gracieux concours d'artistes connus et aimés du public bordelais : Mme Alice Raveau, de l'Opéra-Comique; Mlle Dhamarys, MM. Sterlin, Frantz Caruso, Ricard et Laban, ainsi que celui de M. Belloni, qui dirigera deux ballets.

La musique municipale, mise obligeamment à la disposition du Comité, se fera également entendre dans les meilleurs morceaux de son répertoire, sous l'habile direction de M. Sarraut.

C'est, rappelons-le, le samedi 22 mai, en matinée, qu'aura lieu cette fête, à laquelle nos concitoyens auront à cœur d'assister en grand nombre, afin de s'associer à l'œuvre de patriotique reconnaissance organisée par le Comité départemental. Il importe de retenir au plus tôt ses places, au siège du Comité, 14, rue Margaux.

Le bien des autres !

Dans le hall du Crédit lyonnais, on a volé deux titres au porteur au préjudice de M. Louis Devillegoureix, propriétaire à Gradignan.

— Le manœuvre Nicolas Mouzans, demeurant rue Vareilles, a déposé une plainte contre un de ses amis, qu'il accuse de lui avoir soustrait une somme de 300 francs. L'ami est, d'ailleurs, en fuite.

— Pendant que Mme Jeanne Fontaine, épicière, 140, cours de la Somme, effectuait divers achats aux Capucins, un pickpocket lui a subtilisé son porte-monnaie contenant 110 francs.

— Un autre tire-laine, opérant celui-ci sur les trams, avait réussi à s'emparer de la montre et de la chaîne d'un voyageur, M. Jean Loup, employé. Mais ce dernier, s'étant aperçu du vol commis à son préjudice, porta ses soupçons sur un individu qui était resté un instant à ses côtés et qui maintenant cherchait à descendre du véhicule. Cet individu, un coiffeur d'origine espagnole, était bien le voleur. Des agents l'ont arrêté et conduit au Dépôt.

— Une couturière de la rue de la Devise, estimant que les fournitures pour sa profession atteignent des prix excessifs, a cru devoir soustraire certains articles à l'étalage d'un grand magasin. Elle a été vue, arrêtée et écrouée.

L'Etui de 200 pastilles Saccharine "Usines du Rhône", vendu 2f60, remplace 2 kil. de sucre.

Au Palais

COUR D'APPEL 4e CHAMBRE

Présidence de M. DUBOIS DE LHERMON, président

UN ACQUITTEMENT

Victor Cherme, que le tribunal correctionnel de Bordeaux avait condamné à **trois mois d'emprisonnement** pour abus de confiance de petites sommes d'argent, a été **acquitté** par la Cour, la preuve de sa culpabilité n'étant pas établie.

ELEVATION DE PEINE

Le tribunal correctionnel de Blaye avait condamné à **un mois d'emprisonnement** le cheminot Mathurin Kerjoffret, âgé de quarante-cinq ans, arrêté pour vagabondage et violences. Il avait, dans un accès de colère, jeté son gros bâton entre les rayons de la roue d'une automobile, obligeant ainsi le conducteur à arrêter brusquement, ce qui occasionna des contusions à une dame assise sur le siège arrière du véhicule.

Sur appel à minima du parquet général, la quatrième chambre de la cour a fait droit aux réquisitions de M. l'avocat général Mettas et élevé à **un an et un jour** la durée de l'emprisonnement que Mathurin Kerjoffret devra subir.

Communications

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ARRET D'EAU. — Il sera fait pendant la journée du jeudi 20 courant, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, un arrêt d'eau rue du Grand-Maurian.

VACCINATIONS. — Une séance de vaccinations et revaccinations publiques et gratuites aura lieu jeudi 20 mai courant, à l'Athénée, de deux heures à quatre heures.

GROUPEMENTS CORPORATIFS

OCTROI DE BORDEAUX (section syndicale). — Réunion à la Bourse du travail, le 20 mai : A 14 heures, pour le service de nuit; à 18 heures 30, pour le service de jour.

CHAMBRE SYNDICALE DES EMPLOYES DE COMMERCE. — Les examens pour l'obtention du certificat de capacité de sténographie auront lieu le jeudi 20 courant, à 20 h. 30.

ASSOCIATIONS DIVERSES

SYNDICAT DES LOCATAIRES. — Réunion publique le jeudi 20 mai, à vingt heures un quart, à l'école des garçons, rue Saint-Charles.

LA VIOLETTE (Association toulousaine de Bordeaux). — Réunion le 19 mai, à vingt et une heures, dans les salons du café Montesquieu, à l'entresol.

OFFICIERS MECANICIENS. — Réunion jeudi 13 courant, à dix-sept heures trente. Présence indispensable.

SOCIETES SPORTIVES

CLUBS UVEFISTES. — Les délégués des Sociétés affiliées à l'U. V. F. sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 20 mai, à 20 h. 30, au café Français.

DEHIL, voiturier à Pauillac
Auto à la disposition du public

Informations

Chemins de fer

COMPAGNIE D'ORLEANS. — La gare de Bordeaux-Bastide acceptera le jeudi 20 mai, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expéditions numérotées de 45001 à 47000 BE pour le réseau P. O., sauf Montluçon et au-delà, et Paris-Ivry; de 40.001 BE à 45.000 BE pour Paris-Ivry.

Soucieux de votre estomac, vous ne boirez que du Vermouth BOB.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Le « Demi-Monde » d'Alexandre Dumas fils est une pièce de musée. Il faut faire un léger effort pour nous mettre dans le ton et à la page. Mais une fois que nous sommes dans l'ambiance, la vigueur et la maîtrise des scènes, le mouvement dramatique, l'éclat du dialogue nous en imposent. Et l'on comprend l'action de l'œuvre quand elle parut sur les planches, et même plus tard....

Olivier de Jalin est le type des raisonneurs un peu agaçants, mais si scéniques de Dumas. Aussi M. Le Bargy s'y montre-t-il prestigieux d'impertinence généreuse, de scepticisme élégant et motivé, de distinction hautaine. On n'est pas antipathique avec plus de séduction....

Mlle Nelly Cormon dans la baronne d'Ange est la comédienne de race, souple et sûre d'elle-même, qui possède la lettre et l'esprit de son rôle et en traduit les reliefs et les nuances. Les deux artistes ont été chaudement fêtés.

Autour d'eux Mmes Mitzi-Dalty, Valtier, Feriel, MM. Brousse, Romain, Bourny, Marnay ont concouru à l'éclat de la soirée.

P. B.

Mercredi, à 8 h. 30, « Le Marquis de Priola », avec M. Le Bargy et Mlle Nelly Cormon. On peut retenir ses places à l'avance pour les représentations de ces deux éminents artistes, dont la présence sur notre première scène est vivement appréciée et fêtée par tous les fervents de l'art dramatique.

Jeudi, à 8 h. 15 précises, dernière du « Demi-Monde », d'Alexandre Dumas fils.

Vendredi, à 8 h. 30, en soirée de gala, dernière du « Marquis de Priola », d'Henri Lavedan.

Samedi en soirée et dimanche en matinée, « Sapho », d'Alphonse Daudet; et dimanche, en soirée, « La Femme X... », d'A. Bisson, avec le concours de Mlle Régina Badet. Locat. ouverte.

APOLLO

Vendredi en soirée, et dimanche en matinée, « Orphée », avec Alice Raveau, la cantatrice de l'Opéra-Comique, entourée de Mlles Camille Sylvestre et Lucy Raymond. — Jeudi, en soirée, dernière « Saltimbanques », les. — Samedi, dimanche et lundi, « Ali-Baba ». On loue au hall du théâtre de l'Apollo.

BOUFFES

« Montel », le célèbre comique, viendra à partir de jeudi interpréter « la Danseuse éperdue d'Amour », qu'il vient de créer à Paris. — Dimanche et lundi, matinée. Pour la saison d'été, il est demandé de jeunes et jolies dames pouvant chanter et danser, ainsi que jeunes gens. S'adresser au secrétariat des Bouffes, de 2 h. à 4 h.

TRIANON

Les feuilles de location se couvrent rapidement pour le gala du vendredi 21 mai. Tous les Bordelais aimant les beaux spectacles, jugeront la revue « Non, sans blague ! » de R. Pujol et H. Boularé. Une troupe formidable se groupe autour de l'étoile Janette Denarber et de l'élégant Fleury. Décors merveilleux, costumes splendides. Salle transformée, clef ouvert. Un clou sensationnel : « L'Aventure ». Location rue Franklin, matin et soir.

CASINO DES QUINCONCES

Quand la revue-féerie « Eh bien ! dansons » promet aux Bordelais des surprises de mise en scène, ce ne sont pas là clichés d'affiche. En effet, ici, on n'a pas utilisé tant bien que mal une scène; on l'a contruite spécialement pour les effets nouveaux et les présentations modernes. L'importance du plateau, l'aménagement du cadre, les dispositions confiées à un éminent spécialiste assurent de prestigieux effet du décors, de lumières et de machinerie.

SCALA

Des scènes nouvelles, des danses originales, des sketches inédits, voilà ce que les spectateurs applaudiront jeudi soir, à la Scala, dans la revue « Bordeaux qui rit ! » à l'occasion du bénéfice du populaire Réval. Location sans frais.

ALHAMBRA

Tous les soirs, la très amusante et très spirituelle revue de M. Raymond Fontenay : « C'est kif ! kif ! », allègrement interprétée et chaleureusement applaudie dès sa première.

ALCAZAR

Vendredi 21 mai et jours suivants, la revue « Ça va gazer ! » avec le populaire Biscot, le joyeux Biscotin de « Barrabas », que tous les familiers du cinéma voudront applaudir en chair et en os sur la scène de l'Alcazar. Location sans frais, tous les jours, au théâtre.

SAINT-PROJET CINEMA

« Papillons », av. Mathot; « Barrabas », etc. Succès.

OLYMPIA CINEMA PALACE

Jeudi, matinée et soirée, dernières de : « Un Drame d'Amour sous la Révolution », « Lassiter le Vengeur », « Tout arrive », actualités. Location, téléphone 13-38.

TIVOLI-CINEMA

Aujourd'hui jeudi, débuts de l'immense succès « Barrabas ».

AMERICAN-PARK

Chaque jeudi règne une animation extraordinaire dans ce parc, où les scolaires viennent, en plein air, se reposer de leurs études, soit en patinant ou au dancing avec le meilleur orchestre du genre. En matinée, thé tango; en soirée, cinéma en plein air.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Jeudi, Droit d'Achat, Avion Fantôme, Intée.

MAIN DE REINE, à la peau blanche et veloutée et aux formes harmonieuses, telle sera votre main, grâce aux soins minutieux des habiles manucures des nouveaux Salons de Beauté COMŒDIA (Maison J. DAVER).

SPECTACLES du 19 mai

GRAND-THEATRE. — 8 h. 30 : Le Marquis de Priola.
APOLLO. — 8 h. 30 : Orphée.
BOUFFES. — Relâche.
TRIANON. — Relâche.
SCALA. — 8 h. 30 : Bordeaux qui rit ! revue.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « C'est kif ! kif ! », rev.
ALHAMBRA-DANCING. — Apéritifs-concerts dansants. Entrée gratuite. A 8 h. 30 : Danse.
AMERICAN-PARK : Mat. et soir., Patinage, Bal.
SKATING-PALACE. — 8 h. 30 : Patinage et bal.

CHEZ HENRY, le succès de ses postiches n'est dû qu'à leur invisibilité et la frisure naturlle qu'il donne, 46, Chapeau-Rouge. T. 1071

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux).
1RE COMMUNION Grand choix de MÉDAILLES, CHAPELETS, BÉNITIERS

BLANCHISSERIE DE LUXE — 16 — Rue Leberthon
SPÉCIALITÉ DE REPASSAGE DES FAUX-COLS & MANCHETTES
Livraison à Domicile — Nombreux Dépôts en Ville

DENTIFRICES DES RR. PP. BÉNÉDICTINS DE SOULAC
ÉLIXIR. POUDRE. PÂTE. PÂTE-SAVON
SAVON DUR en BOITES ALUMINIUM

ÉTAT CIVIL

DECES du 18 mai

Marc Dubernard, 5 ans, cité des Acacias, 21. Jean Andreau, 18 ans, rue de Lavaud, 26. Marie Domec, 30 ans, cours d'Alsace, 113. Marie Couperie, 44 ans, rue Camille-Godard, 246. Jean Leyris, 54 ans, rue Nansouty, 15. Joseph Mense, 57 ans, rue Emile-Lamothe, 12.

Teinturerie ROUCHON, Deuil. Tél. 15.10

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Boutan, Mlle J. Boutan, les familles Boutan, Voisse, Ortolan, Restat et Bonnet prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Eliodore BOUTAN,

leur époux, père, cousin et oncle, qui auront lieu le jeudi 20 mai, en l'église Saint-Paul.

On se réunira à la maison mortuaire, 20, rue Ravez, à huit heures trente, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Après la cérémonie, l'inhumation aura lieu au cimetière de Talence.

Pompes funèb. mun., H, r. de Belfort. Tél. 399.

CONVOI FUNÈBRE M., Mme et Mlle G. Colombier, Mlle L. Bécot, les familles L. Bécot, Lumeau, Chassine prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Célestin BECOT,

décédé rue Capdeville, 35,

leur frère, beau-frère, oncle et cousin, qui aura lieu le jeudi 20 mai courant, en la basilique Saint-Seurin.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse à huit heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à huit heures trois quarts.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Léonce Laborie, Mme veuve Jacques Allard, née Laborie; M. Léonce Laborie fils; M. et Mme André Laborie et leur fils; les familles Montariol, Garaud, Boussion, Dallou, Lavat, Maurin et Mélères; Mme veuve Besson, M. et Mlle Henry Allard et leur fils prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve François LABORIE, née MONTARIOL,

leur mère, belle-mère, grand'mère, aïeule, sœur, tante et amie, qui auront lieu le 20 mai courant, en l'église Saint-Louis.

On se réunira à la maison mortuaire, 5, rue Foy, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme Edmond Gaillard, MM. J. et R. Gaillard, Mlle H. Gaillard, les familles L. Lahaure, A. Beaudiment, A. Roucaud, F. Gaillard (de Paris), A. et R. Vivès, Amanieu, Varliaud, Caro, Royer, Pagnon, Castaing, Goyau, Barrière, Nau, la Négresse remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme E. GAILLARD, née L. ROYER,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie, et les informent qu'une messe sera dite le **vendredi 21 mai**, à dix heures, en l'église Sainte-Croix.

Pompes funèb. mun., H, r. de Belfort. Tél. 399.

REMERCIEMENTS ET MESSE

M. J.-J. Crespin, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme J.-J. Crespin; M. François Crespin, médaille militaire; Mme veuve Henri Rousseau et ses enfants, Mme Fournié-Gorre, les familles Crespin, Holle, Valentin, Lacoste et Deimas remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Pierre FOURNIÉ-GORRE,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que la messe qui sera dite à ne